

Le ministre répondra sans doute que ce qu'il veut faire, c'est créer des emplois permanents, et je suis bien d'accord sur ce point. J'aimerais moi aussi que le gouvernement crée des emplois permanents. Par ailleurs, le ministre pense qu'il peut supprimer certains programmes de création d'emplois temporaires. J'affirme pour ma part que dans un pays comme le Canada, qui connaît actuellement un ralentissement cyclique de son économie, ce qu'il fait revient à dire à certains travailleurs qu'ils devront compter sur l'assurance-chômage ou sur le bien-être social cet hiver au lieu de pouvoir profiter de programmes comme Canada au travail. Au lieu d'aider à satisfaire à d'importants besoins locaux, ces gens recevront des chèques d'assurance-chômage, et cela en dépit du fait qu'ils aimeraient beaucoup mieux travailler.

Je ne veux pas insister uniquement sur une utilisation plus marquée du programme Canada au travail, car je me souviens, qu'il y a un an, notre propre stratégie de création d'emplois comprenait un certain nombre de mesures que le ministre, à en juger par ses discours, s'efforcera de regrouper dans un emballage cadeau, peut-être parce que c'est le temps des fêtes et que le moment est venu de faire un nouveau cadeau au public canadien. En examinant la stratégie de création d'emplois que M. Cullen a publiée en septembre 1978, je note qu'il avait déjà prévu à ce moment un programme de crédit d'impôt à l'emploi de 106 millions de dollars. Je note aussi un programme d'emplois d'été pour les jeunes de 116 millions de dollars, des mesures en vue de créer des emplois permanents pour les jeunes au coût de 109.7 millions de dollars, il y avait déjà un programme de formation au travail, le programme Canada au travail et un programme de formation professionnelle de 101.5 millions de dollars. A ce propos j'espère que le ministre poursuivra le travail entrepris par son prédécesseur dans le domaine de la formation professionnelle car je pense que c'est vraiment l'un des domaines les plus importants dont on devra s'occuper au cours des années qui viennent.

J'ai ici un exemplaire du 16^e exposé annuel du Conseil économique du Canada. On y trouve entre autres une recommandation concernant la politique relative au marché du travail. Elle porte précisément sur l'un des aspects les plus importants de la création d'emplois au Canada, c'est-à-dire la pénurie de main-d'œuvre spécialisée. C'est une chose de créer des emplois pour l'avenir immédiat et c'en est une autre de créer des emplois temporaires pour traverser des périodes de chômage élevé. En outre, il faut répondre à des pénuries de main-d'œuvre qualifiée, problème auquel le gouvernement précédent a affecté des sommes considérables. J'espère que le ministre continuera dans la même lancée.

● (1550)

J'aimerais citer un passage du seizième exposé annuel 1979 du Conseil économique du Canada intitulé «Le fardeau de l'inertie». A la page 87, on peut lire ceci:

Il appert qu'au début des années 80, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée... sera encore plus marquée. Cette constatation a des implications très importantes sur les prévisions relatives à l'emploi et sur les programmes de formation. Il ne fait aucun doute que pour bien rétablir les déséquilibres du marché du travail, il sera essentiel de les prévoir avec précision et à temps. Nous devons nous demander si le gouvernement du Canada et les industriels sont vraiment capables de prévoir la demande et l'offre de main-d'œuvre qualifiée, de déceler les besoins

Le chômage

en formation professionnelle et d'élaborer des programmes efficaces de formation.

Le conseil a recommandé principalement que le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, réévalue les programmes actuels de façon à les remanier en fonction des besoins du marché de la main-d'œuvre dans les années 80.

Le ministre a prononcé un discours devant le Club canadien à Toronto. Il a parlé des importants programmes de formation des compétences. Je l'en félicite, car j'estime qu'à cet égard il est dans la bonne voie. Mais s'il doit transférer des fonds à d'autres secteurs de son ministère, j'espère qu'au lieu de réduire ses programmes de création d'emploi, pratique à laquelle on a eu recours depuis le début de l'année, il va songer à les allouer à ce genre de programmes.

Cela m'amène à parler du programme Canada au travail que la motion mentionne explicitement. A ce propos, le ministre, non satisfait de réduire de plus de 40 millions de dollars les crédits alloués cette année à ce programme, parle de l'éliminer tout à fait l'année prochaine. Peut-être y aurait-il moyen de mieux employer ces crédits, mais encore faudrait-il que le ministre nous dise comment le faire. C'est à lui qu'il appartient de nous dire, avant de supprimer des programmes de manière aussi brutale et irrévocable, ce qu'il compte faire et comment il compte employer l'argent ainsi débloqué. Il serait bon qu'il explique de temps à autre ses intentions au Parlement au lieu d'aller les confier au Canadian Club de Toronto ou aux œuvres de bienfaisance à travers le pays. Mais pour le moment, le ministre refuse carrément de répondre aux questions que lui posent les députés. Il nous fait lanterner en nous disant que nous trouverons toutes ces réponses dans le budget dont on a repoussé la date un certain nombre de fois au cours des dernières semaines. Nous n'avons donc aucune réponse du ministre et la seule façon de savoir ce qu'il a derrière la tête s'il a quelque chose, c'est de compiler les discours qu'il prononce en dehors de cette enceinte.

Le ministre trouve grande matière à consolation dans le fait que 98 p. 100 de ses crédits du programme Canada au travail seront dépensés au Québec et dans les provinces maritimes et les quelques dollars restant en Colombie-Britannique, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Je voudrais examiner cette liste avec le ministre en me livrant à une comparaison avec ce qui a été fait l'année dernière pour toute une série de localités canadiennes au titre du programme Canada au Travail. A Terre-Neuve l'année dernière, on a dépensé 17.1 millions de dollars. Le ministre a légèrement augmenté cette somme en la faisant passer à 19.6 millions de dollars. Si l'on retranche 10 p. 100 pour tenir compte de l'inflation on se retrouve pratiquement au même chiffre que l'année dernière. L'Île-du-Prince-Édouard a reçu 3.1 millions de dollars l'année dernière. Cette année, le chiffre sera de 3.7 millions de dollars. La Nouvelle-Écosse a reçu 11 millions de dollars l'année dernière et recevra également 11 millions de dollars cette année, soit une baisse de 10 p. 100 en valeur réelle. Le Nouveau-Brunswick a reçu 15.7 millions de dollars l'année dernière et ne recevra que 15.1 millions de dollars cette année, soit une baisse d'environ 10 p. 100 en valeur réelle.